

chaque acquéreur ; le nombre d'acres vendus à chacun ; le prix, par acre, reçu de chacun ; la situation du terrain vendu ; le nombre total d'acres vendus, et le montant total reçu pour ces ventes. 2. Tous les baux de terrains houillers depuis le 23 avril 1883 ; les nom et domicile de chaque preneur ; le nombre d'acres loués à chacun ; les paiements faits par chacun ; la situation de chaque terrain loué ; le nombre total d'acres loués et la somme totale retirée de ces locations, soit en argent, soit sous forme de redevances, et aussi de toutes autres sources, s'il en est. 3. Copie de toutes demandes, correspondance, protêts et communications écrites concernant les terrains miniers vendus ou loués depuis le 23 avril 1883. Présentée à la Chambre des communes, le 31 mars 1885.—*M. Charlton*—

Imprimée pour les documents de la session seulement.

53d. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 mars 1885,—Liste détaillée de toutes les terres des sauvages non vendues dans le township de Trafalgar, dans le comté d'Halton. Présentée à la Chambre des communes, le 31 mars 1885.—*M. McCraney*—

Pas imprimée.

53e. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 mars 1885,—Etat indiquant toutes les propriétés possédées par le gouvernement fédéral pour des fins militaires dans le Nouveau-Brunswick, dont on a disposé ou qui ont été louées depuis leur transfert par le gouvernement impérial ; les personnes auxquelles elles ont été vendues et à quels prix ; et en ce qui concerne les propriétés louées, à qui elles l'ont été, pour quelle durée et le prix du loyer. Présentée à la Chambre des communes, le 22 avril 1885.—*M. Weldon*.....*Pas imprimée.*

53f. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 4 février 1885,—Etat indiquant les diverses sommes perçues par le gouvernement fédéral pour terres vendues ou louées ; pour billots, ou douves, bois de corde, poteaux de télégraphe, ou autres produits de la forêt ; ainsi que les noms des personnes qui ont fait ces paiements dans les limites de la partie-est d'Ontario telles qu'elles ont été déterminées par la décision du Conseil privé à l'encontre de la réclamation du gouvernement fédéral. Présentée à la Chambre des communes, le 23 avril 1885.—*M. Mackenzie*.....*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

53g. (1883) Arrêté du conseil, du 4 juin 1883, concernant la répartition de terres entre diverses compagnies de colonisation, sous l'autorité de l'Acte des Terres, et à l'effet d'accorder aux compagnies de chemins de fer le privilège d'acheter du terrain au sud du 54ème degré de latitude, Présenté à la Chambre des communes, le 29 avril 1885, par sir John A. Macdonald—

Pas imprimé.

53h. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1885, pour copie de tous règlements ou ordres émanés du département de l'intérieur concernant la vente ou la gestion des terres agricoles, terres boisées, terres à pâturages, terrains miniers et emplacements de ville, depuis le 26 février 1884. Présentée à la Chambre des communes le 5 mai 1885.—*M. Charlton*.....*Pas imprimée.*

53i. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 12 février 1885, pour copie de toute correspondance et pétitions de compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et le Nord-Ouest, demandant des octrois de terre, ou des modifications dans la nature et l'étendue des terrains qui leur ont déjà été concédés, et de tous arrêtés du conseil, ou conventions ou lettres, non encore produits, affectant aucune compagnie de chemin de fer, dans le Manitoba ou le Nord-Ouest, autre que la compagnie du Pacifique canadien, ou s'y rapportant en quelque manière. Présentée à la Chambre des communes le 5 mai 1885.—*M. Blake*.....*Pas imprimée.*

53j. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1885, pour un état donnant : 1. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux. 2. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le nombre de baux et le nombre total d'acres compris dans ces baux. Présentée à la Chambre des communes le 26 mai 1885.—*M. Charlton*—

Imprimée pour les documents de la session seulement.